

Règlement RALLYE VTT : COCHONDURO 2020

Epreuve :

Les vieux cochons seillonnais organisent le dimanche 26 avril 2020 un enduro VTT sous format rallye. Il y aura 5 spéciales chronométrées .

L'épreuve se déroule entièrement sur la commune de Bras. Tous les bois empruntés sont des bois communaux.

Planning prévu :

7h30-8h30 : contrôle administratif et retrait des plaques

8h30 : briefing

9h-14h30 : compétition

13h-15h30 : repas

16h: remise des prix

Concept :

L'enduro VTT au format rallye est une course proposant des spéciales chronométrées à profil descendant reliées entre elles par des liaisons à faire à VTT.

Les cyclistes roulent seuls, avec un départ toutes les 20'', au départ de la 1ere liaison du matin et au départ de chaque spéciale. Sur les petites parties de liaisons routières, les cyclistes passent 1 par 1 et doivent impérativement respecter le code de la route.

Les liaisons sont non chronométrées.

Les spéciales se courent en format "contre la montre", avec un départ toutes les 20 secondes.

Le chronométrage se fera électroniquement.

Les compétiteurs devront se présenter au départ des spéciales dans l'ordre des numéros. En cas de retard au départ d'une spéciale, le cycliste pourra malgré tout prendre le départ de la spéciale, à condition de ne pas gêner le bon déroulement.

Le respect du parcours tel que tracé par l'organisation (liaisons comprises) est une obligation , toute sortie du parcours se verra sanctionnée d'une disqualification.

L'intégralité du tracé doit être fait à vélo ou a pieds en poussant son vélo. Il est interdit de faire porter ou pousser son vélo par un tiers, ou un véhicule.

Un concurrent rattrapé en spéciale par un autre concurrent plus rapide est tenu de le laisser passer en essayant de ne pas le gêner ni de le ralentir.

La course démarre à l'entrée de la colline et se termine à l'arrivée de la dernière spéciale. Le matin de l'épreuve, les concurrents se rendront en totale autonomie à l'endroit où sera donné le véritable départ pour la liaison 1, et qui se fera 3 par 3 de minute en minute dans l'ordre des numéros. A l'arrivée de la dernière spéciale, les concurrents se rendront librement vers la salle des fêtes, ou sera servi le repas et où se fera la remise des prix.

Matériel :

Le concurrent doit avoir le même vélo sur toute la durée de l'épreuve, que ce soit dans les liaisons ou dans les spéciales.

Le cycliste est responsable de son matériel et est tenu de se présenter au départ avec un vélo en bon état de marche. L'organisation décline toute responsabilité en cas de casse mécanique ou vol durant cette journée.

VAE : Les VAE seront acceptés sur le cochonduro. Ils seront réunis et partiront en 1^{er}. Le changement de batterie est interdit, la totalité du parcours doit être réalisé avec une seule batterie.

Les protections :

Par souci de sécurité, la participation à cette épreuve requiert les protections suivantes :

- Casque intégral obligatoire (casques à mentonnière amovible autorisés)
- Gants longs obligatoires.
- Genouillères obligatoires.
- Sac à dos avec protection dorsale intégrée ou protection dorsale obligatoire.

Un concurrent se présentant au départ d'une spéciale sont tous ses éléments de protection ne pourra pas prendre le départ.

Conditions de participation :

Les engagements se font sur le site www.trophee-enduro-provence.com

Pour participer à cette épreuve, il faut rassembler les conditions suivantes :

- Avoir acquitté le montant des droits d'engagement.
- Respecter le présent règlement.
- Avoir 15 ans dans l'année 2020
- Pour les mineurs, présenter un aval des représentants légaux (sur le bulletin d'inscription)
- Etre en bonne santé et donc présenter, soit une licence cycliste en cour de validité, soit un certificat médical de non contre indication à la compétition cycliste de moins de 1 an. En l'absence d'un de ces documents , le concurrent ne pourra pas participer. Tous ces documents devront être présentés au contrôle administratif le matin de l'épreuve, avec le retrait des plaques.

Important : une barrière horaire sera mise en place à l'issue de la SP4. Les concurrents trop en retard ne pourront pas remonter faire la SP5.

Protection de l'environnement :

Les coureurs sont tenus de respecter l'environnement et de ne pas jeter leurs déchets dans la nature .

Les organisateurs se réservent le droit de sanctionner par une pénalité les pilotes vus en train de jeter ses détritrus (chambre à air, emballage de barre énergétique , etc...) dans la nature, tout comme ils le feront pour ceux qui sortent des chemins .

Classements :

Le coureur déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité des spéciales parcours en le minimum de temps, par cumul des chronos des spéciales. En cas d'égalité, le temps de la dernière spéciale départagera les concurrents.

Les catégories récompensées sont les suivantes :

- 0 Féminines : toutes les femmes sans distinction d'âge à partir de cadettes.
- 0 Cadets :
- 0 Juniors :
- 0 Seniors : 18-29 ans.
- 0 Masters 30-39
- 0 Masters 40-49
- 0 Master + 50
- 0 scratch
- 0 VAE

Des récompenses seront données aux 3 premiers de chaque catégorie, et aux 3 premiers du scratch.

Pour tous, pour des raisons météorologiques, ou autre raison de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de réduire les nombres des spéciales ou de modifier le tracé après avoir donné le départ.

Reconnaisances

Autorisées à la pédale après balisage du parcours

